Page : 1/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Demeril Orange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Adjuvant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

Service chargé des renseignements:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Les cas d'intoxication:

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59 (Centre anti-poison et de toxicovigilance français)

Incidents liés aux substances dangereuses/marchandises dangereuses (p. ex. déversements, fuites, incendie, exposition ou accident):

0800 181 7059 (CHEMTREC Allemagne, numéro gratuit, 24 h) +49 (0) 69 643 508 409 (CHEMTREC depuis l'étranger, 24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite page 2)

Page : 2/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 1)

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Éviter toute inhalation de la poussière par des mesures adéquates (une bonne ventilation ou un masque respiratoire). Un trouble respiratoire comme la silicose (talcose pulmonaire) ou pneumoconiose peut se produire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Poudre pour le traitement de semence, contenant les substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

0		
Composants dangereux:		
CAS: 14807-96-6 EINECS: 238-877-9	talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 80%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 15%
CAS: 12001-26-2 Numéro CE: 310-127-6	Mica substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 10%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Nettoyer à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche avec l'eau, ne pas avaler.

Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin et présenter cette fiche de données de sécurité.

(suite page 3)

Page : 3/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Utilisez du dioxide de carbone (CO₂) et de la poudre d'extinction pour les petits incendies. Eau ou mousse pour de gros incendies.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Abattre les fumées d'incendie à l'eau pulvérisée.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Éviter les décharges électrostatiques (formation d'étincelles) dues à l'explosion de poussière combustible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux d'élimination.

Si possible nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et du détergent. Absorber le liquide de nettoyage avec un absorbant et transférer dans des récipients adéquats pour élimination.

(suite page 4)



Page : 4/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de se rendre dans une zone où l'on mange.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

Stocker le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants forts.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Interdire l'accès aux enfants.

Température de stockage recommandée: Stocker au-dessus de 0 °C et au-dessous de 35 °C.

Classe de stockage: 11 (TRGS 510): corps solide combustible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser en accord avec le manuel d'utilisation.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

C2

(suite page 5)



Page : 5/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 4)

14807-96-6 talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄)

Des valeurs limites d'exposition existent dans d'autres pays.

12001-26-2 Mica

Des valeurs limites d'exposition existent dans d'autres pays.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir la section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Assurer une ventilation suffisante.

Ne pas inhaler les poussières.

L'équipement de protection individuel conseillé dans le mode d'emploi est à utiliser lors de l'application du produit.

Protection respiratoire:

Si la limite d'exposition est dépassée et en cas de rejet accidentel de la substance: Porter un équipement de protection respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante. La protection respiratoire ne doit être utilisée pour contrôler le risque résiduel pendant les activités de courte durée que si toutes les mesures techniquement réalisables pour réduire le danger à la source ont été observées, par exemple par la contention et/ou la ventilation locale par aspiration.



Utiliser un masque respiratoire FFP2 à usage unique répondant à la norme EN 149.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.



Gants de protection (EN 374, EN 388, EN 420)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau grâce à des crêmes de protection cutanées est recommandée.

Après l'utilisation de gants, nettoyer la peau et appliquer un produit de soin cutané.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être contrôlée avant l'utilisation.

Choisir des gants résistants aux produits chimiques.

Les gants conseillés doivent être à base de:

Nitrile, épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 partie 3: indice de protection 6), par exemple: Dermatril®

(suite page 6)



Page : 6/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 5)

En cas d'utilisation de gants faits à base d'autres matrériaux ou provenant d'un autre fabricant, le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Protection du corps:



Utilisez approprié protection du corps. Vêtement de protection conte les produits phytopharmaceutiques (Norme DIN 32781) est recommandée lors de l'application du produit.



Chassures solides, par exemple des bottes en caoutchouc (EN 20345)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueSolideCouleur:OrangeOdeur:Inodore

Seuil olfactif: Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullitionNon applicable.InflammabilitéNon déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.Température d'auto-inflammationNon déterminéeTempérature de décomposition:Non déterminé.pHNon déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non applicable. **Dynamique:** Non applicable.

Solubilité

l'eau: Dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

Densité:Non déterminée.Masse volumique:250-400 kg/m³Densité de vapeur:Non applicable.Caractéristiques des particulesVoir point 3.

(suite page 7)



Page : 7/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. Les nuages de fine

poussière peuvent présenter un risque

d'explosion.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Le produit n'est pas un comburant.

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable sous des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Comme le produit est fourni, il n'est pas capable d'engendrer une explosion de poussières; cependant, l'enrichissement avec de la poussière fine peut entraîner un risque d'explosion de poussières.

10.4 Conditions à éviter Éviter la formation de poussières.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de stockage et d'usage conformes.

(suite page 8)

Page : 8/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 7)

Afin d'obtenir des informations sur les produits de décomposition en cas d'incendie, consulter la section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée disponible pour ce produit. La classification est basée sur la toxicité aiguë des composants.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)

Après un contact avec les yeux, des irritations causées par les effets mécaniques (poussières) peuvent apparaître.

Toxicité par administration répétée

L'inhalation de poussières ou vapeurs peut causer une pneumoconiose (silicose).

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible pour ce produit. La classification est basée sur la toxicité aquatique aiguë des composants.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Page : 9/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 8)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque:

Des risques inacceptables pour l'environnement ne sont pas attendus si le produit est utilisé dans les conditions recommandées.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Evacuation conforménent aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG	o n néant		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG néant			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
ADR, ADN, IMDG Classe	néant		
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG	néant		
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	r Non applicable.		
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.		
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.		
	(th		

(suite page 10)

Page : 10/11

Date d'impression : 25.01.2022 Révision: 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 9)

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Éviter tout contact inutile avec le produit. L'emploi abusif peut nuire à la santé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité a été réalisée en accord avec le règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs Contact:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt @fmc.com

www.fmcagro.de

Date de la version précédente: 15.03.2021

Numéro de la version précédente: 6

(suite page 11)

Page: 11/11

Révision: 25.01.2022 Date d'impression : 25.01.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit: Demeril Orange

(suite de la page 10)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritim Dangerous Goods Code (Code maritime international des marchandises dangereuses)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, SGH)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Hazardous Substances)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques) vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (substances très persistantes et très bioaccumulables)

* Données modifiées par rapport à la version précédente